



## Comité pour le Logement Autonome des Jeunes du Grand Rodez

4 rue du Maréchal Leclerc - 12000 RODEZ  
05.65.73.16.32 – info@clajrodez.org

Le CLAJ est **une association** à but non lucratif qui œuvre depuis 1991 en faveur du logement autonome des jeunes et qui est reconnu **Organisme d'Intérêt Général** depuis 2016.

### Les services proposés aux bailleurs par l'association :

- Conseil et informations sur les attentes des jeunes en matière de logement ;
  - Visite préalable du logement (prise de photos pour mise en ligne sur le site) ;
  - **Parution de l'annonce** sur le site [www.clajrodez.org](http://www.clajrodez.org), et actualisation ;
  - **Gestion** des messages téléphoniques et électroniques émanant des annonces publiées ;
  - **Accueil** des jeunes de 16 à 30 ans : **Diagnostic** de la situation (évaluation de la faisabilité du projet logement) et **information sur les droits et devoirs** du futur locataire ;
  - **Proposition** et **visite** du bien à louer aux jeunes reçus lorsque leur situation le permet (ou orientation bailleur) ;
  - **Lien bailleur – locataire** ;
  - **Préparation du dossier du jeune** : constitution des documents souhaités par le bailleur, mise en place des dispositifs et aides mobilisables (Visale, CAF...) ;
  - Lien avec les partenaires "prescripteurs" ;
  - **Veille** durant la location (soutien administratif liés aux aides, rappels des règles locatives, informations sur les démarches...) ;
  - **Conseils et apports documentaires aux propriétaires.**
  - **Possibilité de vous assister pour une première remise en location** (aide à la rédaction du bail, et soutien lors de l'état des lieux d'entrée).
  - **Réalisation des Etats des lieux** au tarif unitaire de 70 € (taille maximum T2).
  - **Nouveauté 2022** :
    - o Création d'un livret numérique "*Comment entretenir son logement*" à destination des jeunes pouvant être adressé à votre locataire.
    - o Réalisation d'un **pré-état des lieux** de sortie (20 €)
- Pour éviter les surprises et les déconvenues, nous proposons de faire un pré-état des lieux avec votre locataire 15 jours avant la date prévue de restitution du logement.

Une participation aux frais administratifs sera demandée lorsqu'un bien proposé dans la Bourse aux Logements sera loué par notre intermédiaire : 70 €/ location (35 € pour une location de moins de 4 mois).